

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 115062200 MCPA Plus Omya

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	06.07.2017	115062200	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			06.07.2017

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MCPA Plus Omya

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substance active de phytoprotection

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Omya (Schweiz) AG AGRO  
Baslerstrasse 42  
4665 Oftringen

Téléphone : +41627892929

Téléfax : +41627892077

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sdb.ch@omya.com

Personne responsable/émettrice : Omya (Suisse) S.A., Sécurité des produits Agro, 4665 Oftringen, Suisse

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service responsable : service de l'information de secours: Téléphone 145 (044/2515151), fax 044/2528833, Centre toxicologique suisse, 8032 Zurich.

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 115062200 MCPA Plus Omya

Version 1.0 (CLP\_CH)      Date de révision: 06.07.2017      Numéro de la FDS: 115062200      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 06.07.2017

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

### Prévention:

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

### Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'incinération agréée.

### 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Classification	Concentration (% w/w)
--------------	-------------------	----------------	--------------------------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 115062200 MCPA Plus Omya

Version 1.0 (CLP\_CH)      Date de révision: 06.07.2017      Numéro de la FDS: 115062200      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 06.07.2017

	No.-Index Numéro d'enregistrement		
MCPA DMA	2039-46-5 218-014-2 607-052-00-9	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	54,4
4-chloro-o-cresol	1570-64-5 216-381-3 604-012-00-2	Acute Tox. 3; H331 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0 - <= 0,1

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants:  
sueurs  
Migraine  
Faiblesse  
Nausée  
Diarrhée

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 115062200 MCPA Plus Omya

Version 1.0 (CLP_CH)	Date de révision: 06.07.2017	Numéro de la FDS: 115062200	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 06.07.2017
----------------------------	---------------------------------	--------------------------------	--

Désordre  
Convulsions  
Coma

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.  
En cas d'ingestion, lavage d'estomac.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Poudre sèche  
Sable  
Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux  
En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Chlore  
Monoxyde de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Procédure standard pour feux d'origine chimique.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Oter immédiatement les vêtements souillés, y compris les sous-vêtements et les chaussures.  
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 115062200 MCPA Plus Omya

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	06.07.2017	115062200	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			06.07.2017

---

Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection.  
Les zones de danger doivent être délimitées et signalées en utilisant les signaux d'avertissement et de sécurité appropriés.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la propagation en surface à l'aide de barrières appropriées.  
Nettoyer soigneusement le sol et les objets contaminés en observant les règlements concernant l'environnement.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver hors de la portée des enfants.  
Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution.  
Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.  
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements imprégnés et ne les réutiliser qu'après nettoyage complet.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 115062200 MCPA Plus Omya

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	06.07.2017	115062200	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			06.07.2017

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.
- Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 12, Substances liquides non combustibles
- Durée de stockage : 24 mois
- Température de stockage recommandée : > 0 °C
- Autres données : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales
- Protection des mains
- Matériel : Gants en polyalcool vinylique ou en caoutchouc nitrile-butyle
- Remarques : - gants résistant aux produits chimiques Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues  
Tablier résistant aux produits chimiques  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 115062200 MCPA Plus Omya

Version 1.0 (CLP_CH)	Date de révision: 06.07.2017	Numéro de la FDS: 115062200	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 06.07.2017
----------------------------	---------------------------------	--------------------------------	--

Filtre de type : Filtre ABEK

Mesures de protection : Le produit est un produit phytosanitaire qu'on peut appliquer en plein champs ou en serre. Ne pas utiliser dans un local fermé.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Eau : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Concentré soluble dans l'eau

Couleur : brun

Odeur : caractéristique

pH : env. 9

Température de solidification/durcissement : 0 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 100 °C  
(1.013 hPa)

Point d'éclair : > 110 °C

Densité : 1,12 - 1,13 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)

Température d'auto-inflammabilité : 420 °C

Viscosité  
Viscosité, dynamique : 15,5 mPa.s (20 °C)

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.  
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 115062200 MCPA Plus Omya

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	06.07.2017	115062200	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			06.07.2017

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

### 10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter :

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 1.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,72 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Substance d'essai: Donnée se rapportant à l'agent actif.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg

#### Composants:

##### **MCPA DMA:**

- Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
- Toxicité aiguë par inhalation : non déterminé
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

##### Produit:

Espèce: Lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

##### Produit:

Espèce: Lapin  
Résultat: hautement irritant



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 115062200 MCPA Plus Omya

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	06.07.2017	115062200	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			06.07.2017

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Espèce: Cochon d'Inde  
Résultat: non sensibilisant  
Substance d'essai: Donnée se rapportant à l'agent actif.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 44 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Substance d'essai: Donnée se rapportant à l'agent actif.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 190 mg/l

Toxicité pour les algues : CE50 (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)): 26,9 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue )): 1,52 mg/l  
Durée d'exposition: 168 h

#### Composants:

##### **4-chloro-o-cresol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 2,3 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **4-chloro-o-cresol:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,78 (20 °C)

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 115062200 MCPA Plus Omya

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	06.07.2017	115062200	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			06.07.2017

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

### 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- |                       |   |   |
|-----------------------|---|---|
| Produit               | : | Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.   |
| Emballages contaminés | : | Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération agréée.<br>Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail.<br>Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés. |

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

- |              |   |         |
|--------------|---|---------|
| ADR          | : | UN 3082 |
| RID          | : | UN 3082 |
| IMDG         | : | UN 3082 |
| IATA (Cargo) | : | UN 3082 |

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- |              |   |  |
|--------------|---|--|
| ADR          | : | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.<br>(MCPA DMA) |
| RID          | : | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.<br>(MCPA DMA) |
| IMDG         | : | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.<br>(MCPA DMA) |
| IATA (Cargo) | : | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.<br>(MCPA DMA) |

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- |     |   |   |
|-----|---|---|
| ADR | : | 9 |
|-----|---|---|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 115062200 MCPA Plus Omya

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	06.07.2017	115062200	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			06.07.2017

---

**RID** : 9

**IMDG** : 9

**IATA (Cargo)** : 9

### 14.4 Groupe d'emballage

#### ADR

Groupe d'emballage : III  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

#### RID

Groupe d'emballage : III  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

#### IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9 (MP)  
EmS Code : F-A, S-F

#### IATA (Cargo)

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

#### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

#### IMDG

Polluant marin : oui

#### IATA (Cargo)

Polluant marin : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 115062200 MCPA Plus Omya

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	06.07.2017	115062200	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			06.07.2017

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H312	:	Nocif par contact cutané.
H314	:	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H331	:	Toxique par inhalation.
H332	:	Nocif par inhalation.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 830/2015 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 115062200 MCPA Plus Omya

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	06.07.2017	115062200	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			06.07.2017

---

non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.